

Séance du 1^{er} octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 1^{er} octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présents Mesdames Claire CHASTAN et Patricia VIOLET, Messieurs Guy FAURE, Christian ALAIZE, Jean-Paul TERROT, Pascal KEINBORG et Guillaume LONGUENESSE.

Etaient absentes excusées : Madame Cécile ROBERT qui avait donné procuration à Madame Patricia VIOLET et Madame Frédérique LECOINTE, absente jusqu'à 19 h 15.

Était absent : Monsieur Gilles FLORIS

Secrétaire de séance : Monsieur Guy FAURE

Approbation du compte rendu de la séance du 4 septembre 2018

Le compte rendu est approuvé, Monsieur Jean Paul TERROT s'étant abstenu (absent excusé)

Espaces publics : demande d'une subvention au Département

Monsieur le maire expose que la mise en place toute récente d'une plateforme de dématérialisation autorise le dépôt dans les délais du projet global d'aménagement des espaces publics de la commune en vue de la présentation de notre demande de subvention auprès du Département.

Il rappelle que les travaux s'élèvent à un montant prévisionnel de 199 342 € et qu'il présentera le projet ce 2 octobre devant la commission compétente du Département en vue de déterminer le montant de la subvention attendue.

Monsieur le Maire présente l'enveloppe financière des aménagements des espaces publics :

-	Total des travaux HT :	199 342,90 €
-	Provisions pour divers et imprévus (10%)	19 934,29 €
-	Total travaux HT :	219 277,19 €
-	Honoraires de maîtrise d'œuvre HT:	22 954,32 €
-	Total HT :	242 231,51 €

Il propose au Conseil Municipal de demander une aide du Département de la Drôme sur la base de ce montant.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

RETIENT une enveloppe de travaux et maîtrise d'œuvre HT de 242 231,51 €.

DEMANDE à Monsieur le Maire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Drôme,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision, et notamment la demande dématérialisée sur le site internet du Département.

« Le jour de la nuit » : extinction de l'éclairage public à 20 h le 13 octobre

Monsieur le maire expose que l'association nationale «Agir pour l'environnement» a pour but de sensibiliser aux effets de la pollution lumineuse et organise chaque année et ce depuis dix ans des extinctions d'éclairage public ou des animations du type randonnées nocturnes. Depuis trois ans cette association a délégué cette action au Parc des Baronnies. La commune de Montjoux s'est inscrite dans cette démarche par une extinction de l'éclairage public à 20 heures le 13 octobre prochain.

Un arrêté municipal sera pris dans ce sens.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à prendre cet arrêté.

Informations et questions diverses

Ont été évoquées principalement des questions relatives au programme « espaces publics »

- Calendrier : les consultations d'entreprises interviendront courant décembre, au plus tard mi janvier, de manière à engager les travaux début mars 2019. Il est prévu de soumettre 5 lots de travaux à appel d'offres.
- Fontaine : le maire rend compte de plusieurs visites et contacts relatifs à cet équipement. Parmi différentes possibilités l'idée prévaut de créer une fontaine en pierre dure (du type pierre de Tavel), d'un diamètre de 2 m 70 correspondant plutôt bien à la dimension de la place. Il est envisagé d'en passer commande au tailleur de pierre du village.
- Sols : le choix technique (béton désactivé ou enrobé) du revêtement des sols dans la partie centrale de La Paillette (chaussée, pourtour du lavoir...) reste à déterminer.
- Tennis : Pénélope Haas nous a fait quelques propositions pour faire en sorte que le tennis devienne un véritable espace public sans pour autant en limiter sa vocation principale. Il s'agirait d'investir les gradins de manière à permettre une fréquentation plus ouverte, d'implanter des installations légères accueillant par exemple de la végétation et offrant des lieux de détente, le tout dans les limites de l'enveloppe financière déjà arrêtée et en recourant à des chantiers participatifs.

La séance est levée à 20 h 30